

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020

Plan de relance suite à l'épidémie de COVID-19

- ❖ L'épidémie de COVID-19 a encouragé de nombreuses personnes à envisager différemment leurs déplacements. Ainsi, beaucoup de français ont témoigné d'un intérêt accru pour les trajets à vélo. Dans ce contexte, **afin d'accompagner les habitants de l'Oise qui souhaitent se doter d'un vélo électrique, le Conseil départemental a décidé de créer une aide spécifique** avec les caractéristiques suivantes :

- Montant forfaitaire de 300€ (Une aide par foyer)
- Versement sur présentation d'une facture, le vélo devant avoir été acheté dans un commerce situé dans l'Oise.

Depuis le début du mois de juillet, les habitants de l'Oise peuvent déposer leurs demandes sur www.oise.fr ; 4900 demandes ont ainsi déjà été reçues.

- ❖ La région Hauts-de-France a proposé aux conseils départementaux de participer au fonds qu'elle met en place à destination des entreprises de moins de 10 salariés et des associations de 1 à 19 salariés. 1,6M€ ont été mobilisés par notre département en investissement pour permettre l'octroi de prêts à taux zéro. Une convention avec la Région a été votée. Le Conseil départemental de l'Oise veillera à ce que ces moyens bénéficient intégralement aux acteurs économiques de l'Oise.

- ❖ La gratification des personnes particulièrement mobilisées au cours du confinement est une préoccupation partagée. C'est dans ce cadre que le Conseil départemental a décidé à l'unanimité, en juin dernier, d'octroyer des primes aux agents départementaux les plus sollicités, en particulier les assistants familiaux, agents du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), et agents s'étant portés volontaires pour travailler dans des établissements sociaux et médico-sociaux.

En complément des aides de l'Etat, le Conseil départemental a décidé d'attribuer :

- 1 000 € pour les personnes intervenant au profit de bénéficiaires de l'APA ou de la PCH, remboursés à hauteur de 500 € par l'Etat
- 750 € pour les autres agents des secteurs handicap ou personnes âgées (foyers, résidences autonomie, etc.)
- 500 € pour les agents des établissements accueillant des enfants (Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) et lieux de vie et d'accueil)

L'Oise protectrice : engagée pour la santé et contre la désertification médicale

Dans le cadre du plan Oise santé :

- 7 nouvelles aides ont été votées au profit de quatre professionnels de santé (Médecins généralistes, Orthophoniste) qui s'installent pour la première fois dans l'Oise pour 205 000€, dont 150 000€ sous forme de prêt d'honneur.
- Deux bourses d'études, au profit d'étudiants en médecine générale et en kinésithérapie ont également été attribuées en échange de leur engagement à s'installer dans l'Oise pour 5 ans au moins à la fin de leurs études.

L'Oise engagée pour la jeunesse

Dans le cadre de l'aide à la création de maisons d'assistants maternels (MAM), 7 000€ ont été votés pour la création de deux maisons à Arsy et à Lamorlaye.

Une subvention de 64 000€ a été accordée à l'association France parrainage pour permettre le parrainage d'une vingtaine d'enfants oisiens (il s'agit d'une association qui mobilise les familles pour prendre en charge des enfants placés pendant les vacances scolaires et les weeks-end).

L'Oise solidaire : L'insertion au cœur de la politique départementale

Dans le cadre de la stratégie d'accès à l'emploi, 6 subventions ont été individualisées, pour 210 000€ au total pour permettre notamment de financer :

- Une action d'insertion des jeunes par le logement, avec accompagnement, pour 50 000€
- L'action de la société coopérative Ecologic pour l'accompagnement de ménages modestes pour la rénovation énergétique de leur logement
- L'accompagnement des jeunes adultes sortis de l'Aide sociale à l'enfance pour 47 000€

L'Oise des Droits et des Devoirs : les actions éducatives et citoyennes

Dans le cadre des actions éducatives et citoyennes à destination des collégiens de l'Oise, ont été retenus :

- ❖ 10 établissements pour participer au dispositif Travail d'histoire et de mémoire
- ❖ 12 établissements pour participer au dispositif Sport Oise 24
- ❖ 11 établissements pour participer au dispositif Les étoiles de la lecture
- ❖ 14 établissements pour participer au projet Jeunes Oisiens agissons pour la biodiversité

L'Oise soutient la pratique sportive

Au titre du dispositif Club sport 60, ont été votés :

- 214 subventions pour 633 000€ en fonctionnement
- 257 subventions pour 183 000€ en investissement

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AU CANTON DE COMPIÈGNE 1

❖ Animation locale :

- **800 €** à l'association Cycliste de Margny-lès-Compiègne pour l'organisation de 3 courses cyclistes au cours de l'année 2020,
- **3 000 €** à Compiègne Sports Cyclistes pour l'organisation de 15 compétitions cyclistes entre le 31 juillet et le 29 novembre 2020, dans les 11 communes de l'Oise,
- **5 000 €** à l'OSARC pour l'organisation de diverses manifestations dont la course nature « Sur les chemins de l'Impératrice » le 7 novembre 2020 à Compiègne,
- **3 000 €** à l'association Foire aux Fromages et aux Vins pour l'organisation de la 31^{ème} foire aux fromages et aux vins les 19 et 20 septembre 2020 à Compiègne,

- **1 500 €** à l'association Création Spectacles Vivants pour l'organisation de diverses manifestations au cours de l'année 2020 dans l'Oise,
- **10 000 €** à l'association pour l'Histoire Vivante pour l'organisation du Festival Fous d'Histoire du 13 au 15 novembre 2020 à Compiègne,
- **122 €** à l'Union fraternelle des tireurs de Tracy-le-Mont pour l'organisation du championnat de France de Tir à indoor 10/18 mètres du 10 au 15 février 2020 à Niort.

❖ **Dispositif « Club sport 60 » - Acquisition de matériel sportif :**

- **1 200 €** au Tennis Club de Choisy-au-Bac,
- **519 €** à la Vie au Grand Air d'Attichy,
- **325 €** à l'association Activités loisirs pour adultes de Choisy-au-Bac,
- **629 €** au Centre des Arts Martiaux chinois de l'Oise,
- **1 200 €** au Cercle des Nageurs des communes de l'Attichois,
- **1 200 €** à l'association Badminton Margny-Venette,
- **1 200 €** à l'association des Grimpeurs Compiégnois,
- **819 €** à l'association Twirling Club Margnotin,
- **1 200 €** au Ring Olympique Compiégnois,
- **344 €** à Margny Sports et Loisirs,
- **298 €** à l'association La Pieuvre Sportive,
- **259 €** au Judo Club de Choisy-au-Bac,
- **63 €** à l'association Gym et Loisirs Clairoux,
- **1 200 €** au Club de Plongée Compiégnois,
- **590 €** au Dauphin Club du canton d'Attichy,
- **1 200 €** à Compiègne Sport Cyclistes,
- **760 €** à Compiègne Football Americain Flag et Cheerleaing Les Scorpions de Compiègne,
- **294 €** à la Compagnie d'Arc l'Espérance
- **1 200 €** à l'association Vie au Grand Air de Compiègne,
- **241 €** à l'Union sportive de Margny-lès-Compiègne,
- **189 €** à l'Union Fraternelle des Tireurs de Tracy-le-Mont,
- **553 €** à l'association Margny Escalade et Montagnes,
- **1 074 €** à l'association Haltérophilie Musculation Compiègne.

❖ **Dispositif « Club sport 60 » - Rémunération des entraîneurs :**

- **4 463 €** au Tennis Club de Choisy-au-Bac,
- **4 643 €** à la Vie au Grand Air d'Attichy,
- **2 283 €** à l'association Activités loisirs pour adultes de Choisy-au-Bac,
- **7 770 €** au Centre des Arts Martiaux chinois de l'Oise,
- **9 717 €** au Cercle des Nageurs des communes de l'Attichois,
- **324 €** à l'association Badminton Margny-Venette,
- **270 €** à l'association des Grimpeurs Compiégnois,
- **225 €** à l'association Twirling Club Margnotin,
- **6 328 €** au Ring Olympique Compiégnois,
- **1 645 €** à Margny Sports et Loisirs,
- **925 €** à l'association La Pieuvre Sportive,
- **120 €** au Judo Club de Choisy-au-Bac,
- **1 383 €** à l'association Gym et Loisirs Clairoux,
- **960 €** à l'association Sandyzumba,
- **796 €** à l'association pour le sport, la culture et les loisirs de Rethondes,
- **141 €** au Basket C3B,
- **2 163 €** au Groupement Employeur Picardie Entraînement Physique dans le Monde Moderne.

❖ **Soutien à la Culture en milieu rural 2019/2020:**

- 4 435 € à la Compagnie Les Lucioles,
- 1 553.84 € à la Compagnie Teatro Di Fabio,
- 345 € à la Radio Graf Hit,
- 464.79 € à Madame Louise Franjus à Trosly-Breuil
- 2 500 € à la commune de Margny-lès-Compiègne

❖ **Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2020 :**

- 18 864.93 € à l'ARC,
- 20 961 € à la communauté de communes des Lisières de l'Oise,
- 14 672.70 € à la commune de Couloisy,
- 16 768.80 € à la commune de Courtieux,
- 12 576.60 € à la commune de Jaulzy,
- 14 672.70 € à la commune de Nampcel,
- 12 576.60 € à la commune de Saint-Pierre-les-Bitry.

❖ **Dispositif « Travail de mémoire et d'Histoire » :**

- 400 € au Collège Louis Bouland de Couloisy,
- 2100 € + 400 € à l'Institut Sévigné à Compiègne.

❖ **Dispositif « Les étoiles de la lecture » :**

- 2 065 € à l'Institut Sévigné à Compiègne.

❖ **Dispositif « Jeunes Oisi'ens agissons pour la biodiversité » :**

- 370 € à l'Institut Sévigné à Compiègne.

○ **Dispositif « Sport'Oise 24 » :**

- 1 500 € à l'Institut Sévigné à Compiègne.

❖ **Aide à l'installation des professionnels de santé :**

Une subvention d'un montant de 20 000 € a été accordée à un médecin généraliste du canton de Compiègne 1, ainsi qu'un prêt de 50 000 € à taux 0%.

Une subvention de 30 000 € a été accordée à l'association Partage Travail à Compiègne dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue durée », ainsi qu'une subvention de 25 000 € dans le cadre de l'animation de la dynamique territoriale et le pilotage du Pôle Emergence du Compiégnois.



Danielle CARLIER



Eric de VALROGER